

CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES
ET EMPLOYÉS PUBLICS

11-A, AVENUE DE LA PORTE-NEUVE
L-2227 LUXEMBOURG

A-948/89-31

A V I S

sur le projet de règlement ministériel déterminant les cours à option dans le cadre de la formation générale à l'Institut de formation administrative, section du rédacteur

Par dépêche du 18 avril 1989, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur le projet spécifié sous rubrique.

Il a pour but d'introduire une première série de cours à option dans le cadre de la formation générale dispensée à l'I.F.A. aux fonctionnaires-stagiaires des carrières administratives.

Pour les raisons amplement motivées dans le commentaire joint au projet, cette première offre de cours à option se limite aux rédacteurs-stagiaires de l'administration des Contributions. Ce même document promet l'extension graduelle de l'offre de cours à options intéressant les stagiaires respectivement des autres carrières, notamment de celle de l'expéditionnaire administratif, et des autres administrations d'attache.

La Chambre n'a pas de remarque particulière à présenter quant au texte proposé et elle marque son accord avec le projet.

Ainsi délibéré en séance plénière le 23 mai 1989.

Le Secrétaire,



Le Président,

